

Avenant n°1

Convention constitutive

d'un groupement de commande

Entre,

Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), 128 chemin des vieilles vignes, 84240 La Tour d'Aigues, représenté par son Président, Robert TCHOBDRNOVITCH, habilité par délibération n° _____ du _____

Et

La commune de _____

Sise _____

Représentée par son Maire, _____

Habilité(e) par délibération n° _____ du _____

Préambule

COTELUB et la commune de _____ ont signé une convention de groupement de commandes le _____.

Elle prévoit en son article 8 la possibilité de l'étendre à d'autres segments d'achat.

En conséquence, le présent avenant vise à ajouter à cette convention un marché mutualisé pour une prestation de Délégué à la Protection des Données.

1. Objet de l'avenant

En application de l'article 8 de la convention, il est ajouté :

- La prestation de Délégué à la Protection des Données externalisée aux domaines d'achats listés à l'article 1.

Il est rappelé qu'en application de l'article 5.3 de la convention, le coordonnateur, c'est à dire COTELUB, est chargé de signer les marchés et leurs avenants au nom et pour le compte des membres ayant décidé d'intégrer le marché concerné.

2. Entrée en vigueur de l'avenant

L'avenant entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

3. Stipulations finales

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures

COTELUB

Représentée par
Robert Tchobdrenovitch, Président

Commune de _____

Représentée par